

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1797

Artikel: Régulation : frilosité helvétique : face à la crise, se rappeler que l'Etat, en Suisse, ne se donne même pas les moyens de jouer son rôle normal quand les choses vont bien

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Régulation: frilosité helvétique

Face à la crise, se rappeler que l'Etat, en Suisse, ne se donne même pas les moyens de jouer son rôle normal quand les choses vont bien

Albert Tille (08 octobre 2008)

Le tout libéral n'a plus la cote. La crise réhabilite le rôle de l'Etat. Même en Suisse, mais avec réserve et circonspection. La Banque nationale fait exception à cette morosité. En concertation comme toujours avec les autres Banques centrales, elle libère d'abondantes liquidités. Là se limitent pour l'instant les interventions de l'Etat pompier. En Allemagne, le gouvernement accorde sans délai la pleine garantie de l'Etat à tous les épargnants. Cela représente 2500 milliards de nos francs. En Suisse Eveline Widmer-Schlumpf concède prudemment que l'on peut réexaminer le montant de la garantie étatique plafonnée à 4 milliards. Le Conseil fédéral étudie, nous dit-on, les scénarios qui permettraient, en cas de besoin, d'éviter le naufrage d'une de nos grandes banques. Cette prudence gouvernementale est pour une

part due aux lenteurs institutionnelles de la Suisse.

Mais la réserve gouvernementale ne surprend pas. Elle est conforme à l'allergie helvétique face à l'intervention de l'Etat. Cette frilosité ne date pas du «sauvetage» raté de Swissair. Depuis toujours, les compétences de l'Etat régulateur sont strictement limitées. Les organes de contrôle sont affamés et squelettiques.

Un cadre bancaire de haut niveau refusera de rejoindre la Commission fédérale des banques pour un salaire divisé par 10. Le vice-directeur de la Comco, récemment démissionnaire, déplore le faible effectif et le salaire modeste des gardiens de la concurrence. Une fois formés, les jeunes juristes ou économistes sont happés par

les entreprises qu'ils surveillaient. L'Office fédéral de la santé publique, qui ne fait pas le poids face à l'industrie pharmaceutique, doit consentir un prix des médicaments incomparablement plus élevé que celui de nos voisins immédiats. Et dernière panne en date, l'Elcom, le tout nouvel organe de régulation du marché de l'électricité, se déclare incapable d'estimer le juste prix de l'utilisation des lignes à haute tension ni le bien fondé de la flambée des tarifs des 900 compagnies distributrices d'électricité.

Pour les télécommunications, l'autre secteur libéralisé, la ComCom a peut-être une tâche un peu moins désespérante. Elle ne doit contrôler qu'un nombre limité d'opérateurs, dont l'ancienne régie, plus facile à morigéner parce qu'elle reste dans les mains de l'Etat.

Rémunérations des dirigeants d'entreprise: la transparence ne suffit pas

Une étude d'Ethos sur 48 grandes sociétés cotées à la Bourse suisse

Jean-Daniel Delley (10 octobre 2008)

La crise financière qui secoue la planète a une nouvelle fois mis en évidence l'incongruité de la rémunération de certains dirigeants d'entreprise. Une incongruité qui devient scandale lorsque ces derniers quittent leur bateau en perdition, lestés d'une indemnité de départ plus que

confortable.

Depuis le 1er janvier 2007, le Code suisse des obligations impose aux sociétés cotées en bourse de publier la rémunération individuelle des membres du conseil d'administration, celle du membre le mieux payé de la

direction générale, ainsi que la rémunération globale de cette même direction. Cette exigence de transparence n'a pas freiné l'appétit des managers helvétiques. Comparée à 2006, l'enveloppe globale des dirigeants de Credit Suisse a augmenté de 200 millions, de Sulzer, Nobel Biocare, Barry